

## ***PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 16 JUIN 2023***

L'an deux mille vingt- trois, le seize juin à dix-huit heures trente, à la mairie de CARNOËT, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr LEYOUR Pascal, Maire.

L'an deux mille vingt- trois, le seize juin à dix-huit heures trente, à la salle polyvalente de CARNOËT, se sont réunis les membres du Conseil Municipal sous la présidence de Mr LEYOUR Pascal, Maire.

Étaient présents : LEYOUR Pascal, BANIEL Pascal, CHEVALLIER Cédric, CLECH Philippe, DOTTIN Alain, CHEVALLIER Cédric LE BARS Anaïs, LE MEN Rémi, Aurélie ROLLAND, Mickaël URVOAZ.

Absents : FOLLEZOU Armand, MONFORT Frédéric, ZUURBIER Jeroen.

Secrétaire de séance : LE MEN Rémi.

*Date de la convocation* : 06 juin 2023.

**Délibération N° 28-2023**

**(nomenclature 1.1)**

### **Objet : Voirie 2023 : validation du programme d'investissement.**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal des voies communales retenues par la commission communale de voirie.

Monsieur Le Maire donne lecture de l'estimatif proposé par Guingamp Paimpol Agglomération concernant les routes sélectionnées :

- La voie de « L'Angle Lézert » de 555 mètres linéaires  
Estimatif des travaux d'enrobé avec la préparation et 10% d'imprévu : 30 059.92 € H.T. avec 2 082 € T.T.C de travaux d'assainissement et de 2 044.50 € TTC de travaux de calage.  
Le montant total pour la voie de « L'Angle Lézert » est de **40 198.40 € T.T.C.**
- La voie de « Kerhervé Argoat » de 640 mètres linéaires  
Estimatif des travaux d'enrobé avec la préparation et 10% d'imprévu : 33 159.45 € H.T. avec 2 927 € T.T.C. de travaux d'assainissement et de 2 659.50 € TTC de travaux de H.T.  
Le montant total pour la voie de « Kerhervé Argoat » est de **45 377.84 € T.T.C.**
- La portion de « Pénity » de 40 mètres linéaires  
Estimatif des travaux d'enrobé avec la préparation et 10% d'imprévu : 3 290.54 € H.T avec 527.50 € TTC de travaux de calage.  
Le montant total pour la voie de « Pénity » est de **4 476.15 € T.T.C.**
- La voie de « Kerrunet » de 540 mètres linéaires  
Estimatif des travaux d'enrobé avec la préparation et 10% d'imprévu : 25 141.22 € H.T. avec 4 164 € T.T.C de travaux d'assainissement et de 1 737 € TTC de travaux de calage.  
Le montant total pour la portion de « Kerrunet» est de **36 070.46 € T.T.C.**

Le montant total du programme de voirie s'élève à 126 122.85 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et mis au vote (*10 pour*), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Retient les voies communales ci-dessous pour le programme de voirie 2023
  - o La voie de « L'angle Lézert » de 555 mètres linéaires dont le montant estimatif total est de **40 198.40 € T.T.C.**

- La voie de « Kerhervé Argoat » de 640 mètres linéaires dont le montant estimatif total est de **45 377.84 € T.T.C.**
- La portion de « Pénity » de 40 mètres linéaires dont le montant estimatif est de **4 476.15 € T.T.C.**
- La voie de « Kerrunet » de 540 mètres linéaires dont le montant estimatif est de **36 070.46 € T.T.C.**

L'estimatif du montant total du programme de voirie 2022 s'élève à 126 122.85 € T.T.C.

Les dépenses concernant le programme de voirie 2023 seront inscrites au BP 2023 avec un estimatif de 150 000 € opération 310.

- Autorise Monsieur le Maire ou son 2<sup>ème</sup> Adjoint à signer tout document relatif à ce dossier (Convention, groupement de commandes).

**Objet : Adhésion à la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage proposé par GPA pour les travaux de voirie.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil que Guingamp Paimpol Agglomération propose d'assister les communes qui le souhaitent pour la gestion de leurs programmes d'entretien de voirie. Ces programmes concernent les voiries revêtues faisant partie du domaine public communal et situées hors agglomération.

A cet effet, il est proposé une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage dont Monsieur le Maire donne lecture.

Après en avoir délibéré, et mis au vote (*10 pour*) Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur Le Maire à signer la convention telle que présentée pour la maîtrise d'œuvre pour le programme de voirie 2023 accepté dans la délibération N° 29 du 16 juin 2023.

**Objet : Travaux cours d'eau – passage busé sur CARNOËT : présentation des devis, choix de l'entreprise et décision modificative N° 2.**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que lors de la dernière séance les travaux du passage busé de Rospellem ont été évoqué. En effet, suite aux travaux réalisés par EDF une partie de l'accotement s'est écroulé et il est très urgent d'entreprendre la réfection du passage busé avant que la route ne s'écroule. Deux devis ont été reçus en mairie :

- SARL QUILLIOU TP pour un montant de 24 600 € H.T. soit 29 520 € T.T.C.
- LE GRAND TP pour un montant de 12 460 € H.T. soit 14 952 € T.T.C.

Après en avoir délibéré et mis au vote (*10 pour*), le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Accepte le devis de l'entreprise LE GRAND TP pour un montant de 12 460 € H.T. soit 14 952 € T.T.C.
- Autorise Monsieur Le Maire à signer le devis,
- Précise que cette opération n'est pas inscrite au BP 2023,
- Autorise la décision modificative N° 2 d'un montant de 16 000 € de la façon suivante :
  - Diminution des crédits à l'opération 285 : effacement des réseaux article 204182,

- Augmentation des crédits à la nouvelle opération 315 : Passage busé de Rospellem article 231.

**Objet : Modification des commissions communales suite au souhait de Mme Aurélie ROLLAND, conseillère municipale de ne plus être membre sauf le syndicat du SRPI.**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que Madame ROLLAND Aurélie a souhaité lors du dernier conseil municipal que les commissions où elle siégeait soient revues car étant membre du SRPI, ce syndicat lui demande beaucoup d'implication et de travail et qu'elle préfère s'investir pleinement.

Suite à ce souhait, Monsieur Le Maire donne lecture des commissions où elle siégeait et invite chaque conseiller qui le souhaite à proposer sa candidature dans les différentes commissions.

- Dans la commission d'appel d'offres, Mme ROLLAND Aurélie est suppléante de Mr Pascal BANIEL. Mr Cédric CHEVALLIER propose sa candidature.
- Dans la commission communication culture, Mr Rémi LE MEN propose sa candidature.
- Dans la commission loisirs et tourisme, Mr Alain DOTTIN propose sa candidature.
- Dans la commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D) Mme Aurélie est titulaire, Mr URVOAZ Mickaël propose sa candidature.
- Mme Aurélie ROLLAND est titulaire à la mission locale pour l'emploi et Mr Cédric CHEVALLIER est suppléant. Monsieur Cédric CHEVALLIER souhaite devenir titulaire et Déborah GEFFROY souhaite devenir suppléante.

Après en avoir délibéré et mis au vote (*vote : 10 pour*), Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- ACCEPTE la nomination des personnes aux différentes commissions,
- RAPPELLE la composition des différentes commissions où un changement s'est opéré :

**Commission d'appel d'offres**

***Titulaire***

Pascal BANIEL  
Frédéric MONFORT  
Jéroen ZUURBIER

***Suppléant***

Cédric CHEVALLIER  
Rémi LE MEN  
Mickaël URVOAZ

**Commission communication culture**

Pascal LEYOUR  
Déborah GEFFROY  
Mickaël URVOAZ Frédéric MONFORT  
Rémi LE MEN  
Anaïs LE BARS  
Pascal BANIEL

## Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D)

**Président :** Pascal LEYOUR, Maire

### Titulaires commune

Pascal BANIEL  
Frédéric MONFORT  
Mickaël URVOAZ  
Armand FOLLEZOU  
Jeroen ZUURBIER  
Jean – François BLANCHARD  
Philippe BARBIER  
Joël JEZEQUEL  
Ludovic LINCOT

### Suppléants commune

Cédric CHEVALLIER  
Rémi LE MEN  
Anaïs LE BARS  
Déborah Geffroy  
Alain DOTTIN  
David COLCANAP  
Loïc CHEVALLIER

### Titulaires hors commune

Bernard TREGUIER  
René FERCOQ  
Mireille MARTIN  
Stéphanie VILLECHAUVEIX

### Suppléants hors commune

Michel GUENVER  
Jean-Yves THOMAS  
Gilbert LE BOULC'H  
Yann PLOET

## Commission loisirs et tourisme :

Déborah GEFFROY  
Mickaël URVOAZ  
Cédric CHEVALLIER  
Anaïs LE BARS  
Alain DOTTIN  
Armand FOLLEZOU

## Mission locale pour l'emploi :

### Titulaire

Cédric CHEVALLIER

### Suppléant

Déborah GEFFROY

## **Objet : délibération pour la convention d'adhésion au service commun d'application du Droit des sols (ADS) 2023.**

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que le Code de l'urbanisme prévoit que « les communes membres d'un EPCI de plus de 10 000 habitants disposant d'un document d'urbanisme approuvé devront au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2015 assurer elles-mêmes l'instruction des demandes d'urbanisme ». Actuellement, les communes sans document d'urbanisme RNU, la mission d'instruction est assurée par la DDTM et sans facturation pour les communes.

L'entrée en application du PLUI entraîne un transfert de compétence de l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme de l'Etat vers les communes. Les communes ne peuvent plus faire appel à la DDTM. De plus, la loi ELAN détermine qu'à partir du 01 janvier 2022 toutes les communes devront être en capacité de recevoir par voie électronique les demandes d'urbanisme (e-mail, formulaire de contact, téléservice, etc...). Les communes doivent organiser ce service. Le transfert de compétence en matière d'instruction interviendra à la date d'approbation du PLUI en octobre 2023.

Suite à ce transfert, 3 solutions sont proposées aux communes :

- Instruire elles-mêmes les demandes d'autorisation d'urbanisme,
- Adhérer à un service commun d'instruction
- Faire appel à un prestataire privé.

Face à ce bouleversement, les services de la mairie n'ont pas le temps, ni les connaissances adéquates pour réaliser l'instruction des dossiers. C'est pourquoi, l'agglomération de Guingamp Paimpol Agglomération a décidé de créer un service commun d'instruction.

Les missions de ce service :

- Instruction des autorisations d'urbanisme
- Accueil et information du public à Plourivo et Guingamp
- Permanences du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE)
- Conseils aux communes
- GPA assure le recrutement de l'équipe d'instruction, la gestion des logiciels métiers, propose une assistance juridique sur des dossiers à enjeux, garanti une continuité de service.
- L'instruction des demandes d'autorisation par le service commun d'Application du Droit des Sols (ADS) de Guingamp Paimpol Agglomération fera l'objet d'une facturation aux communes.

Après avoir entendu, l'exposé de Monsieur Le Maire et après en avoir délibéré et mis au vote ( pour : 9, contre : 1 ) le conseil municipal :

- **APPROUVE** l'adhésion de la commune de CARNOËT au service commun ADS de Guingamp-Paimpol Agglomération,
- **AUTORISE** le Maire à signer la convention d'adhésion à ce service.

**Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et le service public d'assainissement collectif année 2021.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Guingamp Paimpol Agglomération a remis son rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) et le service public d'assainissement collectif pour l'exercice 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté au conseil municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le rapport de Guingamp Paimpol Agglomération sur le prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif et du service public d'assainissement collectif pour l'année 2021.

Les personnes qui le souhaitent peuvent le consulter en mairie.

**Objet : Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public eau potable des syndicats pour l'année 2021.**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que Guingamp Paimpol Agglomération a remis son rapport annuel 2021 sur le prix et la qualité du service public eau potable des syndicats pour l'exercice 2021.

Conformément aux dispositions de l'article L2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, un exemplaire de ce rapport doit être transmis aux communes adhérentes pour être présenté au conseil municipal. Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le Maire et avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité des membres présents, d'approuver le rapport de Guingamp Paimpol Agglomération sur le prix et la qualité du service public eau potable des syndicats pour l'année 2021.

Les personnes qui le souhaitent peuvent le consulter en mairie.

### ***Questions et informations diverses***

- **INSEE**

***le recensement de la population à CARNOËT en 2024***

Le recensement de la population aura lieu du 18 janvier au 17 février 2024.

Deux agents recenseurs sont à recruter :

Prévoir du temps disponible en soirée et le Week End ;

Véhicule indispensable.

Maîtrise de l'ordinateur.

Appel à candidature

Les personnes intéressées et disponibles à cette période peuvent s'inscrire à la mairie.

Formation assurée et rémunération.

- **Demande achat de terrain**

Monsieur COLLOBERT Cédric souhaite acquérir une portion communale à Stanger Huellan. La commission voirie fixera un RDV et se rendra sur place.

*La séance du Conseil Municipal du 16 juin 2023 comprend les délibérations suivantes : délibérations N° 28-2023 à N° 34-2023 soit 7 délibérations.*

Séance levée à 20H15.